

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le vingt-et-unième jour du mois de février de l'an deux mille douze à seize heures trente (21-02-2012 à 16 h 30), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Serge Lévesque, préfet et maire de la Ville de Sept-Îles
Monsieur Jean Masse, conseiller, Ville de Sept-Îles
Madame Laurence Méthot, préfet suppléante et mairesse de la Ville de Port-Cartier

PUBLIC : 0

JOURNALISTES : 0

Monsieur Alain Lapierre agit comme directeur général et secrétaire trésorier.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le préfet, monsieur Serge Lévesque, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2012-02-017 Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 21 février 2012

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du 21 février 2012 tel que présenté".

2012-02-018 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2012

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière 17 janvier 2012 tel que présenté".

CORRESPONDANCE

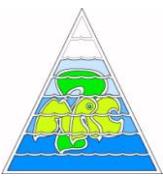
A) Attestation Recy-Québec niveau 3

2012-02-019 Approbation des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 16 février 2012

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 16 février 2012, au montant de 183 965,72 \$".
(Voir annexe "A")



Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2012-02-020

Approbation des comptes à payer du TNO Lac-Walker au 16 février 2012

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 16 février 2012 au montant de 49 397,63 \$".
(Voir Annexe "B").

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2012-02-021

Adoption des projets retenus dans le cadre du programme de la Politique nationale de la ruralité – Pactes ruraux pour l'année 2011-2012 – Session d'analyse du 31 janvier 2012

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 renouvelée et adoptée en décembre 2006, le gouvernement du Québec et ses partenaires reconnaissent officiellement l'importance de la ruralité et s'engageaient ainsi à travailler de façon solidaire au renouveau et à la pérennité des communautés rurales;

ATTENDU QU'au mois de mars 2007, un Pacte rural a été renouvelé et conclu entre la MRC de Sept-Rivières et le gouvernement du Québec afin de mettre en application la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a formé un comité de suivi de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et que l'un des mandats de celui-ci est d'analyser les projets reçus pour l'année 2011-2012;

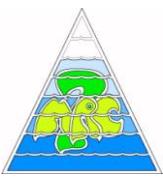
CONSIDÉRANT les recommandations du comité de suivi de la Politique nationale de la ruralité concernant les projets;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les projets retenus dans le cadre du Programme de la Politique nationale de la ruralité tels que présentés en annexe;



Que le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant".
(Voir Annexe "C")

2012-02-022

Nomination des membres du comité de Sécurité publique

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a constitué un Comité de Sécurité publique lors de la session régulière du 18 septembre 2001, par la résolution N° 2001-09-194;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le mandat des membres du Comité représentant les conseils municipaux, jusqu'en novembre 2013;

ATTENDU QUE la ville de Sept-Îles a fait parvenir la résolution 1201-044; proposant la nomination de monsieur Maurice Gagné en remplacement de monsieur Gervais Gagné au Comité de Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme les membres suivants sur le Comité de Sécurité publique pour un mandat se terminant en novembre 2013;

M. Maurice Gagné, représentant le Conseil
Ville de Sept-Îles

M. Martial Lévesque, représentant le Conseil
Ville de Sept-Îles

M. Jean-François Martin, représentant le Conseil
Ville de Sept-Îles

M. Denis Miousse, représentant le Conseil
Ville de Sept-Îles

Mme Henriette Lapierre, représentant le Conseil
Ville de Port-Cartier

M. Roger Chénard, représentant le Conseil
Ville de Port-Cartier

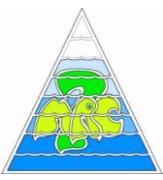
QUE cette résolution soit acheminée aux membres nommés du Comité de Sécurité publique ainsi qu'à la direction du poste principale de la Sûreté du Québec".
(Voir Annexe "D").

2012-02-023

Rapport 2011 – Entente de gestion – Programme d'aide financière aux MRC

ATTENDU QUE l'entente de gestion signée en mars 2011 avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire vise à préciser les rôles et obligations des parties dans le cadre du programme d'aide financière aux MRC;

ATTENDU QUE l'article 5 de l'entente prévoit que les versements sont effectués à la suite du dépôt d'un rapport sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes pour la période de 12 mois précédant la date du rapport;



EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières dépose le rapport sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes, conformément à l'article 5 de l'entente de gestion du programme d'aide financière aux MRC.

QUE le rapport et la résolution soit transmis à monsieur Jacques Tremblay, directeur régional du MAMROT ".
(Voir Annexe "E").

2012-02-024

Accorder une contribution financière à l'Association communautaire du lac Daigle

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières est propriétaire du bâtiment du "Centre communautaire Jean-Luc- Lefrançois";

ATTENDU QUE l'Association communautaire du lac Daigle, organisme à but non lucratif, assure l'exploitation et l'entretien du Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accorde une contribution annuelle de mille trois cent dollars (1 300 \$) à l'Association communautaire du lac Daigle afin de leur permettre d'assumer certains frais reliés à l'exploitation du Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois situé dans le secteur du lac Daigle et appartenant à la MRC de Sept-Rivières;

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le budget Municipalité TNO/Lac-Walker;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer tout document s'y rattachant".

2012-02-025

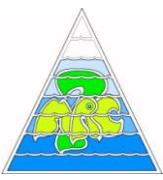
Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement No 2012-233 amendant le règlement de zonage No 2007-103 de la Ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage N° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement N° 2012-233 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2012-233 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

2012-02-026

Appel de propositions pour le choix des initiatives - Programme de mise en valeur intégrée - Projet de raccordement la Romaine - TNO du Lac Walker - MRC de Sept-Rivières

Monsieur Serge Lévesque, préfet et maire de la Ville de Sept-Îles, informe la population.

2012-02-027

Nomination d'un membre au conseil d'administration du CLD de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QUE le 17 décembre 2003 le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche;

ATTENDU QUE la Loi confie aux MRC le mandat et les responsabilités en matière de développement local et de soutien au développement de l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a adopté la résolution N° 2004-09-201 confiant au CLD de la MRC de Sept-Rivières le mandat et les responsabilités en matière de développement local et de soutien au développement de l'entrepreneuriat;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer ou de confirmer les membres du conseil d'administration pour un nouveau mandat allant jusqu'en novembre 2013.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme le membre ci-dessous au sein du Conseil d'administration du CLD de la MRC de Sept-Rivières pour un mandat se terminant en novembre 2013 :

Madame Chantal Johnson Siège économie sociale

QUE cette résolution soit acheminée au membre nommé au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au président et au directeur général du CLD de la MRC de Sept-Rivières".
(Voir annexe "F")

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.



2012-02-028

Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Laurence Méthot;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 21 février 2012 soit et est levée à 16 h 40."

Serge Lévesque
Préfet et maire, Ville de Sept-Îles

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier